



Versailles, le 8 décembre 2011

PREFET DES YVELINES

*Bureau de la communication et interministérielle
et des relations publiques
Pref-communication@yvelines.gouv.fr*

Avis de la CDCI sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Yvelines

La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI), réunie le jeudi 08 décembre 2011 sous la présidence du préfet, et avec comme rapporteur M. Jean-Yves BOUHOUD, maire de l'Etang la ville, a procédé au vote, à la majorité simple, sur l'avis final concernant le schéma de coopération intercommunale (SDCI) des Yvelines.

Elle a émis un avis favorable avec 28 voix pour et 0 voix contre.

3 élus membres de la CDCI, sur les 31 présents ou représentés, n'ont pas pris part au vote.

Les travaux préalables de la CDCI avaient déjà permis de constater la large adhésion des collectivités locales au projet de schéma puisque 214 communes sur 262, 182 syndicats de communes sur 207, 11 EPCI sur 15 avaient déjà rendu un avis favorable.

Elaboré grâce à un dialogue intense conduit depuis plusieurs mois avec les parlementaires, les maires et les présidents d'intercommunalités, ce schéma, adopté très majoritairement, devient aujourd'hui le schéma voté par les élus du département, conformément aux procédures fixées par la loi du 16 décembre 2010.

Cette nouvelle étape permettra de poursuivre et d'approfondir la concertation entamée, d'apporter le cas échéant des modifications encore possibles et de continuer à bâtir une intercommunalité utile aux populations et à leurs projets.
